



## SAISON 2017/2018

### Nouveautés :

#### Arbitres club et département

##### Avant 35ans

ECG de repos est laissé à l'appréciation du médecin examinateur

##### Après 35ans

ECG de repos annuel obligatoire

**Le certificat du médecin (page 5 du dossier) est à envoyer directement au comité départemental pour enregistrement (pas de validation du dossier par le médecin régional)**

#### Arbitre régional

##### Avant 35 ans

ECG de repos laissé à l'appréciation du médecin examinateur mais conseillé tous les 3 ans

##### Après 35 ans

ECG de repos annuel obligatoire +/- examens complémentaires selon avis du médecin agréé (Epreuve d'effort cardiaque recommandée tous les 5 ans)

**Le dossier complet est à envoyer au médecin régional pour validation**

## Arbitre championnat de France

### Avant 35 ans

ECG de repos annuel obligatoire

### Après 35 ans

ECG de repos annuel obligatoire +/- examens complémentaire selon avis du médecin agréé (épreuve d'effort cardiaque tous les 3 ans)

**Le dossier complet est à envoyer au médecin régional pour validation**